

CLUB DE SKI LES AVENIERES-CORBELIN-VEYRINS-THUELLIN
CHARTRE DE L'ACCOMPAGNATEUR
SAISON 2024-2025



En tant qu'accompagnateur au sein du club de ski des Avenières, **je m'engage** à :

- A vendre, pour le fonctionnement financier du club, au minimum un carnet de tickets de pizza
- Aider au chargement/déchargement du matériel de ski dans le bus où je me trouve
- Accompagner les enfants dans le car (Aller/Retour)
- Aider les enfants à trouver leurs sacs (chaussures, skis, pique-nique...) et les accompagner aux toilettes
- Distribuer les forfaits aux enfants en les aidant à les mettre dans leur poche
- Vérifier que les enfants aient correctement serré leurs chaussures, qu'ils aient leur casque (obligatoire), gants, lunettes de soleil ou masque, brassard ou dossard du club
- Réunir les enfants de mon groupe à l'aide de « l'assiette listing » distribuée dans le bus
- Respecter l'ensemble des consignes de sécurité sur les pistes et les remontées mécaniques. Pour rappel, le ski hors-piste est interdit.
- Remettre le listing de mon groupe complété à la montée du car en fin de journée

NB : Les piétons présents en bas des pistes sont là pour assurer la prise en charge des enfants malades ou très fatigués. Ils ne sont pas là pour faire office de garderie afin de soulager les accompagnateurs.

Pour bénéficier des informations, consignes diverses, vous êtes convié(e)s chaque jeudi à 20h30 à la Maison des Associations des Avenières. Ce moment d'échange permet de faire un retour sur la sortie précédente et de préparer la sortie suivante.

SKI

SURF

Nom :

Tél :

Prénom :

Email :

Je m'engage à participer à la journée de Formation Accompagnateur Club organisée par le Ski Club des Avenières et la F.F.S :

Le dimanche 05/01/2025

Le dimanche 12/01/2025

J'ai pris connaissance de la charte, et des engagements de l'accompagnateur, **le club se décharge de toutes responsabilités en cas de non-respect de cette présente charte.**

« Lu et Approuvé »

A

le

/

/ 25

Signature :